

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

ASILE
INSERTION

CADA

FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

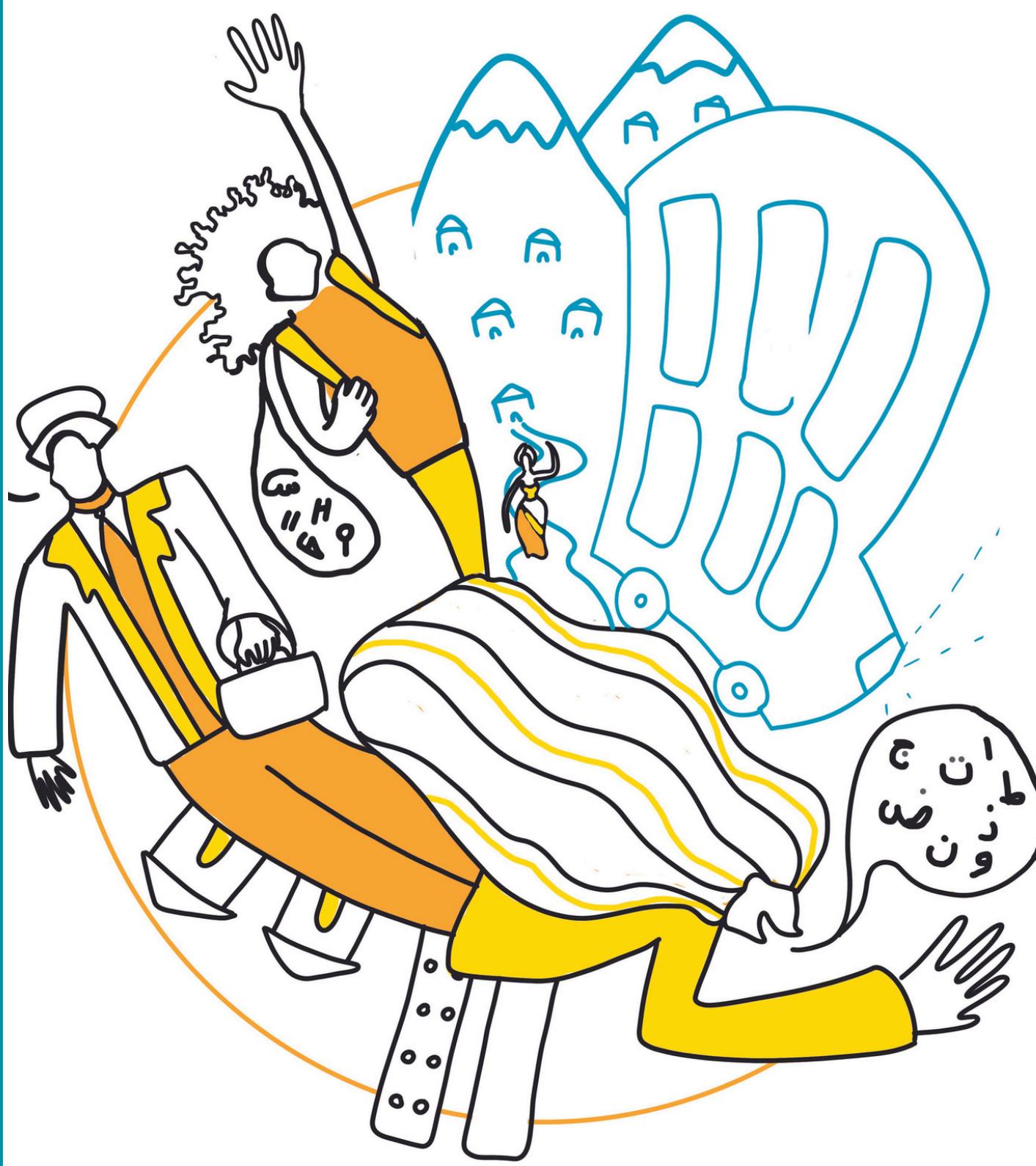


Table des matières

REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION **01**

Le mot de la fondation

LE DOMAINE D'ACTIVITES ASILE ET INSERTION **05**

Edito

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2023 **06**

Présentation graphique

DATES CLÉS DE L'ANNÉE 2023 **09**

Présentation graphique

RÉALISATIONS **10**

Facilitation de la participation des personnes

Adaptation de l'action aux besoins

Table des matières

DÉFIS

Agir sur la mise en activité des personnes en moyen et haut pays

Agir sur le bien-être psychosocial des personnes en moyen et haut pays

22

PORTRAITS DE PROFESSIONNELS

29

AMBITIONS 2024-2025

33

REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION

En 2023,

la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée. Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation : **le développement du pouvoir d'agir et l'innovation sociale.**

Grâce à l'action de nos **500 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes**, à **un budget de fonctionnement de 30 millions d'euros**, la Fondation accompagne **plus de 12 000 personnes chaque année** et gère **500 logements dont 50 lui appartiennent** et dans lesquels sont hébergés les publics.

Un tiers lieu alimentaire et durable, composé d'un jardin solidaire, d'une épicerie sociale et d'une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions des 3 secteurs d'activité, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale **Un Chez Soi d'Abord** créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui loge et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

En 2023, ce secteur a repensé le projet de la Halte de nuit pour l'ouvrir sans interruption 365 jours par an, a dû renoncer à l'installation d'une plateforme addictologie en centre-ville à Nice. La création du dispositif AGIR a engendré la fermeture de certaines actions en faveur des bénéficiaires de la protection internationale mais aussi l'ouverture d'un projet d'accompagnement des primo-arrivants. Il aura accompagné le redéploiement du projet de tiers lieu alimentaire et durable à la Trinité grâce à la mise à disposition par la CAF d'un nouveau terrain pour les activités du projet.

Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler. La reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

En 2023, ce secteur a développé l'Equipe Mobile Emploi à l'ouest du département et les Premières heures en Chantier pour des personnes en situation de précarité au sein de notre Ressourcerie. Il a initié un Co-Emploi départemental dénommé « Jeux recrute » pour favoriser la rencontre entre des employeurs et des allocataires du RSA à partir de supports ludiques et a réuni toutes les actions du secteur.

La fusion de l'Auto-Ecole sociale et le service de mise à disposition de la Plateforme Mobilité Solidaire a été organisée grâce à un nouveau financement du plan pauvreté.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité.

En 2023, le secteur a ouvert La M.E.C.S. Les Cerisiers, une nouvelle Maison d'Enfants à Caractère Social à la Trinité pour 16 enfants âgés de 6 à 12 ans, placés au titre de la protection de l'enfance. Il lance une expérimentation pour héberger et accompagner en cohabitation 3 mineures non accompagnées et leurs jeunes enfants.

Il diversifie ses financements avec le FSE + pour permettre de déployer le Lieu Ressources. Enfin il aura organisé la célébration des 30 ans de la Maison de l'Enfance à la Trinité.

Les grandes évolutions et faits marquants 2023

2023 aura été encore une année de changements dans la ligne hiérarchique de la Fondation avec 30 % de mouvement au sein des responsables d'activités. Nous devons désormais intégrer la mobilité sur les postes de cadres (départs spontanés, départs à la retraite ...), comme un élément de contexte de nos organisations, qui induit d'accompagner en continu les équipes de direction pour transmettre les valeurs issues de notre histoire.

Le 15 juin 2023, la Fondation aura réussi son pari de réunir dans une journée « La Fondation c'est tout un art ! » tous ses salariés, autour d'ateliers et de productions artistiques. C'est à cette occasion que l'artiste Mesko a été sollicité pour écrire un slam illustrant nos actions. Un grand moment d'émotion fédérateur !

L'ambition de mieux se connaître, s'éveiller à la culture, développer sa pratique artistique, susciter la créativité comme vecteur de lien, de partage et de solidarité fut pleinement atteint.

A partir du mois de mars, la Présidente et la Directrice Générale sont allées à la rencontre de tous les services et ont participé à 33 réunions d'équipes en vue d'échanger avec les collectifs de travail.

Il nous est apparu important d'engager cette démarche avec la disparition de nos pères fondateurs (Louis-Xavier Michel, ancien Président, Bruno Dubouloz, ancien Directeur Général) et face à notre développement, pour s'assurer du sentiment d'appartenance à la Fondation.

Malgré les injonctions paradoxales, l'augmentation des troubles psychiques, l'engagement des équipes et le soutien de proximité des cadres ressortent de manière rassurante.

En 2023, nous avons également réfléchi au lancement d'une expérimentation sur l'aménagement du temps de travail de nos salariés avec 3 objectifs :

- Maintenir une qualité de travail qui doit permettre de combiner souplesse et continuité des services rendus au public tout en améliorant la qualité de vie au travail.
- Accroître notre attractivité auprès des jeunes générations.
- Réduire notre taux d'absentéisme.

Enfin, en 2023, nous avons également progressé dans la collecte de fonds privés en passant de 20 000 euros à plus de 80 000 euros, dans la réalisation de mécénats de compétences diversifiés, dans la communication radio, presse locale autour de la Halte de Nuit, du Jardin Solidaire, de l'Auto-Ecole sociale et des ambassadeurs éco-énergie.

Les perspectives 2024

La réforme de France Travail comme la loi immigration récemment promulguée vont nécessiter des évolutions plus ou moins choisies. Il faudra continuer d'affirmer notre détermination à proposer une qualité d'accompagnement des publics, fidèle à notre histoire, dans laquelle les personnes accompagnées sont écoutées et peuvent s'exprimer sur leurs choix et rêves.

Face à notre développement au cours des 10 dernières années, nous entamons un travail prospectif à 3/5 ans pour définir des feuilles de route stratégiques par secteur et pour la Fondation.

La parution du [livre blanc du travail social](#) qui porte les fondamentaux d'un travail social de qualité sera notre boussole en cela qu'il affirme la valeur ajoutée des approches fondées sur le développement du pouvoir d'agir, sur une identité managériale reposant sur l'intelligence collective et qui sont depuis plusieurs années nos socles de référence.

[Nous restons préoccupés par l'iniquité causée par une prime Ségur inégalement attribuée](#) et qui vient renforcer nos difficultés d'attractivité sur nos métiers. Nous continuerons d'exiger son versement à tous les salariés de la Fondation car chacun contribue à refuser la fatalité de l'exclusion.

Nous travaillerons [des parcours immersifs sur le poste de travail](#) avec tutorat sous l'angle de l'entreprise apprenante pour attirer de nouvelles compétences et intérêts sur nos métiers.

Accroître notre notoriété continuera d'être un enjeu majeur. Nous poursuivrons nos initiatives et prévoyons d'organiser [une soirée mécénat](#) et de fêter [les 20 ans de notre Halte de Nuit](#).

Nous étudierons avec l'Université Côte d'Azur un contrat de recherches autour de l'étude d'impact de l'accompagnement basé sur le développement du pouvoir d'agir, qui viendra nourrir et étayer nos principes d'actions sur les effets produits.

Nous sommes également désireux d'agir davantage comme acteur responsable de notre environnement, en vue de diminuer notre empreinte carbone en intégrant plus l'écoresponsabilité dans nos activités quotidiennes. Nous concevrons une feuille de route en ce sens.

Enfin à l'horizon 2026, le départ historique du DAF nécessite une réflexion approfondie sur la refonte des fonctions supports du siège social pour accompagner et sécuriser nos développements. Le déploiement en 2024 d'un SIRH et la dématérialisation du circuit de la facture assureront la modernisation de nos process.

Il s'agit pour la Fondation de continuer à allier efficacité et humanité dans son management et sa stratégie.



L'année 2023 a été une année de transition au niveau des politiques publiques, avec la présentation du plan quinquennal pour le logement d'abord, la préparation du projet de loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration, l'introduction du nouveau projet régional de santé. Ce fut une année d'aboutissement avec la présentation du livre blanc du travail social au Ministre des solidarités en décembre 2023 avec l'espoir de susciter l'intérêt aussi bien du gouvernement que de jeunes en recherche de vocations au vu des enjeux.

Sur le terrain, au plus près des personnes accompagnées, les équipes du secteur social et médicosocial de la Fondation de Nice ont fait état de caractéristiques communes parmi les personnes accompagnées : un public vieillissant, isolé et de plus en plus précarisé qui rencontre des difficultés importantes notamment dans l'accès et le maintien en logement; des ménages modestes qui font état de privations grandissantes notamment sur l'alimentation et les fluides ; une augmentation significative des troubles psychiques et de leur prévalence parmi les personnes accompagnées.

C'est dans ce contexte que nos équipes ont poursuivi leurs actions en faveur des plus vulnérables, avec le soutien de nos autorités de tutelle. Leur persévérance et leur inventivité ont permis de créer ou consolider de nombreux projets : ouverture annuelle de la Halte de Nuit pour permettre l'accueil des grands marginaux tous les jours de l'année, création d'un tiers lieu alimentaire et durable pour lutter contre la précarité alimentaire des personnes les plus fragiles, mise en place d'un projet d'accompagnement des primo-arrivants permettant de favoriser un accueil digne des étrangers. Nous avons essayé des principes liés au rétablissement dans nos pratiques professionnelles, avec le développement de la multi référence et de la pair aide dans plusieurs établissements et services. Nous avons poursuivi la mise en place d'approches simultanées autour de l'accès au logement et l'accès à l'emploi, dans une démarche d'aller vers et de renforcement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Refuser la fatalité de l'exclusion de ces invisibles continue de guider notre action, dans un contexte qui se tend budgétairement et qui va nécessiter en plus d'un fort esprit de solidarité, cohésion et inventivité dans les modes d'action.

Zeina ZARIF-BRAYE
Directrice de secteur

Caroline POGGI-MAUDET
Directrice générale

LE DOMAINE D'ACTIVITES

ASILE ET INSERTION

EDITO

**Temporiser l'expansion.
Affiner l'action.**

Si elle fût dense, l'année 2023 du Domaine Asile et Insertion de la Fondation de Nice – le DA A&I – a définitivement été placée sous le signe d'une temporisation de l'expansion de ce dernier.



Du côté de l'Unité Asile du DA A&I, s'il est vrai que l'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile Pérenne – HUDA P – a bénéficié de l'ouverture de 30 places d'hébergement en diffus supplémentaires, cela est simplement venu en contrepoint de la fermeture de 40 places d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile Non Pérenne – HUDA NP.

Du côté de l'Unité Insertion, idem. Si cette dernière a bénéficié d'une réponse positive sur l'ouverture d'un nouveau dispositif, dénommé MIGR'A, permettant l'accompagnement de 15 personnes primo-arrivantes, elle a vu son activité globalement baisser au regard de la fermeture de 45 places d'accompagnement sur un ensemble de dispositifs clôturés, sans compter la fermeture des places liées à l'activité temporaire du projet de cohabitations solidaires en faveur des déplacés de la guerre en Ukraine.

Le ralentissement de l'expansion du DA A&I avait été fixé comme un objectif fort pour ce dernier depuis 2021, afin que celui-ci puisse accorder plus de temps à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de ses services. Et c'est définitivement une dynamique plus intense de réflexion, de mises à jour et de créations d'outils et d'instances permettant l'affinage de son action globale qui aura animé ce dernier, de manière générale, durant l'année 2023 !

Audrey BOUILLEZ
Responsable d'activités du Domaine Asile et Insertion

CHIFFRES-CLES 2023

Les éléments chiffrés ci-dessous sont basés sur l'année 2023. Vous y trouverez les données principales qui reflètent les actions du domaine d'activités Asile/Insertion.

RAPPORT ANNUEL 2023 JANVIER A DECEMBRE

DONNEES GLOBALES

BUDGET TOTAL

5,16 M €

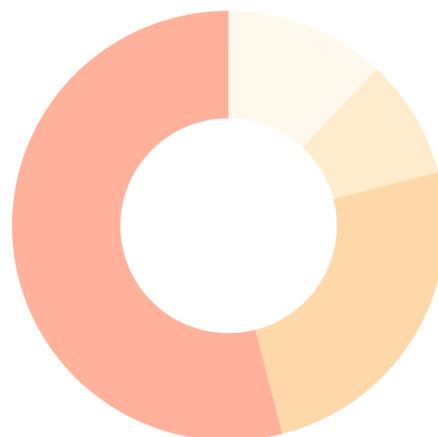
DONT
2,8 M €
HUDA MIXTE

1,3 M €
CADA

460 000 €
CPH

600 000 €
TOUS AUTRES
DISPOSITIFS CONFONDUS

REPARTITION BUDGETAIRE



HUDA Mixte	54%
CADA	25%
CPH	9%
Tous autres dispositifs confondus	12%

SUR 100 EUROS DEPENSES

4 €

Frais de siège

15 €

Dépenses
de
fonctionnement

39 €

Personnel

42 €

Hébergement

REFUSER LA
FATALITE DE
L'EXCLUSION

CHIFFRES-CLES 2023

Les éléments chiffrés ci-dessous sont basés sur l'année 2023. Vous y trouverez les données principales qui reflètent les actions du domaine d'activités Asile/Insertion.

DONNEES GLOBALES

CHIFFRES PHARES DE L'HEBERGEMENT

147

Appartements
mobilisés

13

Communes
investies

44 %

Du parc d'hébergement en
Zone Montagne

7 %

Du parc d'hébergement en
Zone de Revitalisation Rurale

CHIFFRES PHARES DE L'ACCOMPAGNEMENT

873

Personnes
accompagnées

Dont

601
demandeurs d'asile

229
BPIs

+ 43 déplacés de la guerre en Ukraine

44

Nationalités
représentées

Et quelques **56 000 heures** de travail
pour les 36 professionnels du DA A&I!

CHIFFRES-CLES 2023

Les éléments chiffrés ci-dessous sont basés sur l'année 2023. Vous y trouverez les données principales qui reflètent les actions du domaine d'activités Asile/Insertion.

FOCUS CADA

CHIFFRES PHARES DE L'ETABLISSEMENT

52 792 nuitées

84% de taux d'occupation

218 personnes hébergées et accompagnées

26 nouvelles familles entrées dans l'année

21 familles déjà accompagnées sorties dans l'année

LES AUTRES CHIFFRES

(que le DA A&I souhaitait mettre en valeur)

48

Activités
socioculturelles
organisées

5

Séances du Conseil
de Vie Sociale
tenues

6380

Cafés bus
(à la louche)

DATES-CLEFS 2023

Les dates évoquées ci-dessous représentent les dates-clefs de l'année 2023 du domaine d'activités Asile/Insertion.

RAPPORT ANNUEL 2023 JANVIER A DECEMBRE

Clôture de la Cellule Ukraine

Clôture définitive du projet de Cohabitations Solidaires Ukraine : Après une année de fonctionnement intense et 90 familles représentant 246 personnes déplacées de la guerre en Ukraine accompagnées et relogées, la Cellule Ukraine clôt définitivement son action.

Juin

Création du Conseil de Vie Sociale

Création du Conseil de Vie Sociale : Le DA A&I inaugure sa première instance collective officielle de participation des personnes !

Août

Séminaire du DA A&I

Séminaire de réflexion du DA A&I autour du management horizontal : Cette année, le DA A&I choisit de prendre le temps de vivre un séminaire d'équipe sur deux jours pour se retrouver autour d'un thème d'avenir de l'avis de tous : le management horizontal !

Décembre

Transformation partielle du Parc Asile

Achèvement de la transformation partielle des places d'HUDA NP du DA A&I en places d'HUDA P : L'Unité Asile se rapproche un peu plus des objectifs fixés par ses tutelles. Ne plus héberger personne en hôtel ! Cap sur le 100% diffus !

Mars

Journée Mondiale des Réfugiés

Célébration de la Journée Mondiale des Réfugiés : Pour la 8ème année consécutive, le DA A&I célèbre la Journée Mondiale des Réfugiés et tente de sensibiliser de nouvelles personnes au quotidien de son public.

Juillet

Clôture de la Plateforme Réfugiés

Clôture définitive du dispositif Plateforme Réfugiés : A la suite du développement national du Programme AGIR, l'Unité Insertion du DA A&I clôture son dernier dispositif jugé concurrentiel à ce dernier.

Octobre

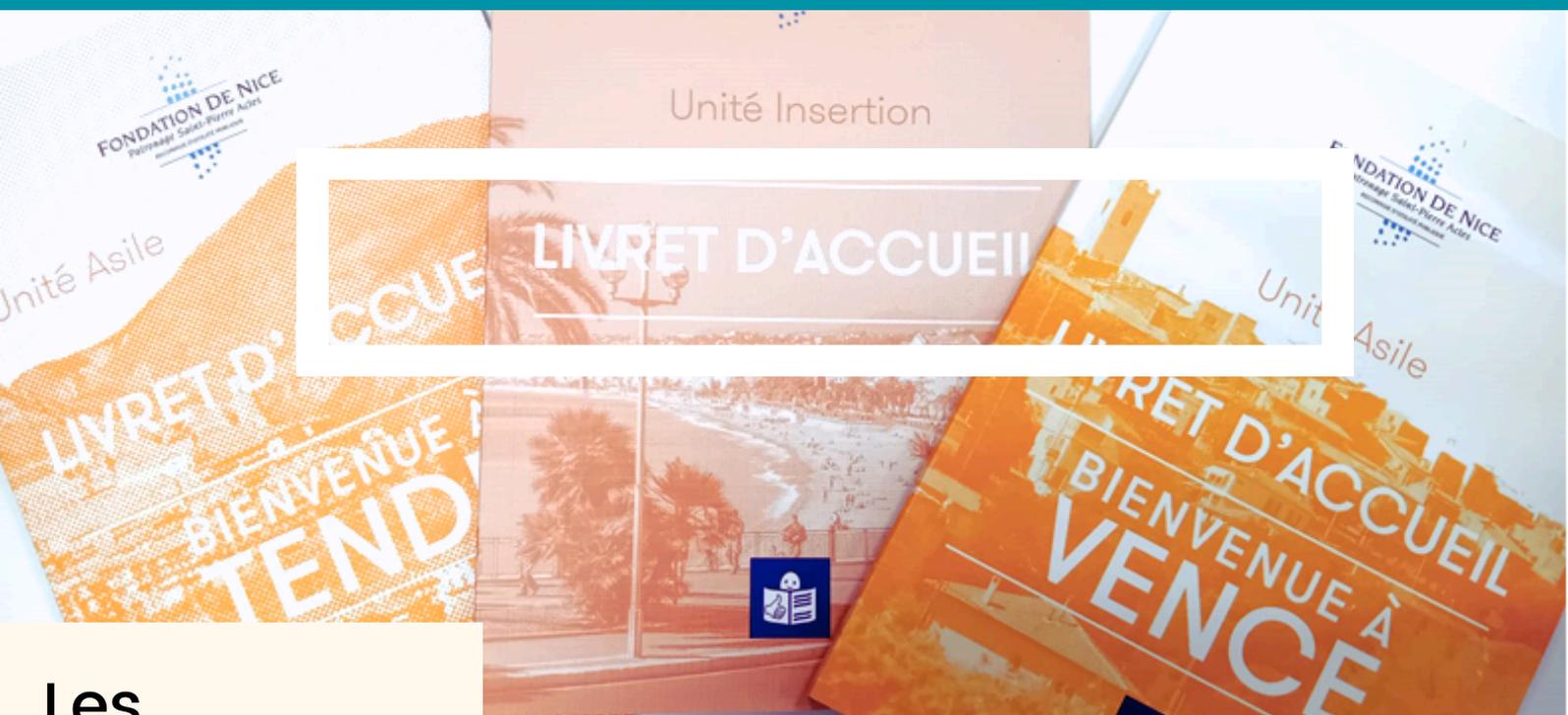
Ouverture de MIGR'A

Ouverture officielle de MIGR'A : L'Unité Insertion du DA inaugure avec fierté un nouveau dispositif permettant l'accueil d'un public des plus vulnérables : les primo-arrivants en situation de vulnérabilité.

Décembre

REFUSER LA
FATALITE DE
L'EXCLUSION

Facilitation de la participation des personnes



Les documents d'accueil du DA font peau neuve !

En 2023, le DA A&I a décidé de s'investir dans la mise à jour de l'ensemble de ses documents d'accueil et dans la création de véritables livrets d'accueil. Le but : Permettre aux personnes d'être actrices de leur entrée au sein de nos dispositifs. Leur donner les moyens d'une première autonomie par rapport à leur nouvel environnement.

Première étape : Les livrets d'accueil

S'il existait bien par le passé, des livrets d'accueil concernant les établissements et dispositifs de l'Unité Asile, ils étaient constitués, en réalité, de plusieurs documents remis aux personnes à leur entrée au sein de notre structure sous forme de feuillets divers et variés. Et concernant l'Unité Insertion, cette dernière ne possédait tout simplement pas de livret d'accueil. Un triptyque de présentation de son Centre Provisoire d'Hébergement – CPH – avait bien été élaboré à l'ouverture de celui-ci en 2022, mais il faut bien se l'avouer, il ne correspondait pas aux incontournables d'un véritable livret d'accueil.

Sur la base de ce constat, le DA A&I a tout d'abord décidé de travailler durant le premier semestre 2023 sur le livret d'accueil de l'Unité Asile, puis sur le livret d'accueil de l'Unité Insertion durant le second semestre 2023. Les deux livrables écrits à la suite l'un de l'autre ont, ainsi, été pensés de façon similaire et en synergie et se recourent donc de manière assez cohérente, que ce soit en termes de fond et de forme.

Les deux livrets produits ont été travaillés en collectif avec l'ensemble des professionnels de chaque unité du DA A&I. Si le processus d'élaboration et de validation choisi a demandé de nombreuses heures de collaboration, il a donné vie à des outils dont chacun a eu envie de se saisir par la suite !

Il ne s'agissait pas simplement de rédiger des livrets d'accueil pour le DA A&I, par ailleurs! Encore fallait-il les faire vivre ! Sur cet aspect, chaque nouvelle personne intégrant nos services se voit désormais remettre un livret dès sa première rencontre avec son référent social. Une discussion autour du contenu du livrable est alors animée par le référent social qui y ajoute à la main certaines mentions manuscrites à destination des besoins spécifiques de la personne rencontrée.

Les livrets étant à la fois beaux et utiles, ils participent à un accueil digne et dignifiant des personnes !

Seconde étape : Les autres documents d'accueil

Parmi les autres documents d'accueil remis et lus à la personne dans une langue qu'elle comprend à son arrivée au sein du DA A&I, il faut compter :

- Le contrat de séjour ;
- Le règlement de fonctionnement ;
- Une charte des droits et des libertés imagées et utilisant la méthode FALC – Facile A Lire et à Comprendre ;
- Une autorisation, ou une absence d'autorisation en fonction du choix de la personne, de disposition de ses droits à l'image.

En 2023, l'équipe du DA A&I, lancée dans son entreprise de rénovation de ses documents d'accueil, a mis à jour l'ensemble de ces derniers concernant l'Unité Asile. Il reste à réaliser en 2024 le même travail sur l'Unité Insertion, cependant. L'autre ambition est également de pouvoir faire interpréter tous les documents cités en FALC, à l'instar de la charte des droits et des libertés déjà utilisée.



La prochaine étape : La traduction des documents d'accueil !

Permettre l'accès des personnes à des documents d'accueil traduits dans leur langue maternelle est essentiel du point de vue de la garantie de la bonne compréhension des droits et des devoirs de chacun et de la bienveillance de tous envers tous. Aussi, le DA A&I a établi un plan budgétaire de traduction de ces documents en étalant sur trois ans la traduction de ces derniers dans les 9 langues les plus parlées par son public.

Le choix conscient : Depuis 2023, le DA A&I commande ses chartes des droits et des libertés imagées et en FALC auprès des Editions Remue-Méninges, qui travaillent leurs publications au contact des personnes et impriment leurs productions en ESAT.

Facilitation de la participation des personnes

Le Conseil de Vie Sociale, c'est maintenant !

Le DA A&I en a toujours été conscient, il est essentiel de donner aux personnes la possibilité de participer activement aux processus décisionnels des organisations qui les accueillent et les soutiennent pour favoriser un sentiment d'agentivité, de dignité et d'inclusion chez chacun. C'est en reconnaissant et en prenant en compte dans le mécanisme de prise de décision les points de vue et les expériences uniques des personnes qu'il devient possible de garantir que les accompagnements qui leur sont proposés répondent réellement à leurs besoins et que le pouvoir d'agir de tous est bel et bien cultivé. Le pourquoi n'a donc jamais posé question à notre collectif de professionnels. Le comment, en revanche, a nécessité une certaine maturation. Et si quelques premières pistes commencent tout juste à être explorées, il est évident qu'il continuera de se poser encore pendant plusieurs années, soyons tout à fait transparents. Néanmoins, constatons déjà ce qui peut l'être !



Lors de son séminaire d'équipe 2022, le DA A&I avait enfin pris le temps, après plusieurs années à se consacrer à sa structuration opérationnelle, de s'interroger plus en détails sur la participation des personnes et sur le fameux « comment » faire participer les personnes, justement. C'est ainsi tout naturellement, qu'en 2023, reprenant les propositions élaborées en intelligence collective en 2022, le DA A&I s'est lancé dans la mise en œuvre concrète de ces dernières, et parmi lesquelles, la plus essentielle peut-être : la création d'un Conseil de Vie Sociale !

Il nous faut reconnaître que si l'idée avait émergé du groupe, la grande majorité des professionnels de notre collectif ont définitivement eu du mal, lorsque le temps de l'action est venu, à se projeter sur la création d'une telle instance. Le défi paraissait immense. Voire insurmontable. Les points d'interrogation étaient importants : Comment organiser la communication au sein du conseil alors que les personnes ne sont pas francophones et qu'elles ne partagent pas non plus, pour la plupart, de langues communes autres ? Comment mobiliser les personnes sur des temps de réflexion concernant des sujets communs et transversaux lorsque toutes leurs ressources sont déjà, de fait, réquisitionnées par le solutionnement de leurs besoins individuels les plus essentiels ? Comment créer un groupe apte à s'écouter et à échanger à partir d'individualités dont les cultures et les parcours sont particulièrement divers ? La liste des questionnements possibles et soulevés, à juste titre bien entendu, étaient sans fin.

Et pourtant. Il fallait bien se jeter à l'eau, un jour. C'est donc sans attendre d'avoir répondu à l'ensemble de nos doutes que le Conseil de Vie Sociale du DA A&I a bel et bien vu le jour, pour le coup ! Et force est de constater qu'il s'est révélé un véritable outil de progrès dont chacun attend désormais avec impatience les retours !

S'il nous faut être brefs, le Conseil de Vie Sociale au DA A&I, c'est :

- **Une instance composée d'un représentant de la direction du DA A&I, d'un représentant du personnel de celui-ci, d'une secrétaire de séance, de 13 membres représentants des personnes et de quelques invités, à l'occasion ;**
- **Un bureau composé d'un président et de deux vice-présidents, tous issus du cercle des représentants des personnes et élus par ces derniers ;**
- **Une séance toutes les 6 semaines.**

Ce qui a marché jusque-là, c'est :

- La création d'un noyau dur de représentants des personnes très investis par leurs missions ;
- La participation à la prise de confiance de chacun dans la prise de parole en public en français ;
- La création d'un sentiment de valorisation des opinions et des idées de chacun ;
- Le développement d'un meilleur niveau d'informations de chacun au regard des actualités du DA A&I et de son fonctionnement.

Ce qui va encore demander du travail sur le long terme, c'est :

- La compréhension fine de chacun de la nature de l'instance qui ne traite que d'intérêts collectifs et non individuels ;
- L'implication véritable de 13 représentants des personnes accompagnées, dont ne viennent pour le moment que la moitié par séance en moyenne ;
- La prise en compte dans le processus de décision global et la mise en place opérationnelle des idées proposées et discutées en Conseil de Vie Sociale.

LE REGARD DE NARINE

VICE-PRÉSIDENTE DU CVS

Tout d'abord, je remercie à la Fondation de Nice pour la création du Conseil de Vie Sociale (CVS), ainsi que pour l'espace qui m'est accordé afin de m'exprimer à ce propos.

J'ai décidé de participer à ce conseil car, dans le passé, j'avais déjà fait partie de réunions similaires en Russie dans les domaines des droits des femmes et du *self-development*. C'est la première fois que j'interviens sur des sujets propres aux populations migrantes. Ce type de réunions m'intéresse parce que cela me fait plaisir de pouvoir aider les autres et d'exprimer les besoins de ceux qui n'ont pas l'opportunité de le faire.

Depuis mon engagement au sein du CVS, j'ai constaté le bon déroulement de nos séances grâce à la participation des salariés de la Fondation, notamment d'Audrey, responsable du DA, et de Nicolas, travailleur sociojuridique.

Jusqu'à présent, nous avons abordé des sujets divers, tous liés aux problématiques rencontrées par les demandeurs d'asile et les réfugiés dans chaque secteur d'implantation du DA A&I. Nous avons parfois trouvé des solutions aux difficultés identifiées. A titre d'exemple, nous avons fait remonter les prix élevés des billets de train et les fréquences réduites de bus pour descendre à Nice depuis Puget-Théniers. Le trajet en bus peut être compliqué à cause de la route et des conditions météorologiques. En réfléchissant en équipe et après une période de recherche, nous avons appris que c'était possible de faire une demande de Carte Zou ! Solidaire +. Nous bénéficions désormais de tarifs réduits concernant les billets de train.

Les réunions du CVS sont vraiment très importantes. Elles nous permettent de partager notre regard du territoire, les freins qu'on peut rencontrer au quotidien. Bien sûr, les travailleurs sociaux sont au courant de tout cela, mais c'est aussi bien de leur faire part de nos expériences. Par exemple, à Puget-Théniers, l'accès aux services de santé est réduit (manque de médecins et d'équipements). Ce sujet a été traité par les membres du CVS. Et nous avons eu un rendez-vous avec la coordinatrice du centre médical de la commune. J'ai eu l'opportunité d'y participer avec Audrey et Alexandra, travailleuse sociojuridique. C'était une expérience très intéressante. Depuis ces échanges, il y a un nouveau médecin sur la commune. C'est aussi possible de prendre rendez-vous les mercredis. Avant, ce n'était pas le cas.

Nous avons également proposé les services de demandeurs d'asile ou de réfugiés qui étaient médecins dans leurs pays et qui ne peuvent pas exercer en France. La coordinatrice va analyser la possibilité de les recevoir en stage. Je me suis même proposée comme bénévole, car avant, j'ai été optométriste. En attendant d'être contactée, je fais des traductions bénévolement pour la Fondation. J'ai récemment signé la convention de bénévolat.



Ces actions ont une grande valeur pour nous. Quand on est dans l'attente de recevoir la réponse de l'OFPPRA, c'est important de faire quelque chose, de se sentir utile auprès des autres et de nous-même. Sinon, on perd nos expériences et nos compétences.

Revenant à notre sujet principal, c'est-à-dire le CVS, j'espère que nous allons trouver un moyen pour que les autres villes soient également représentées. Puget-Théniers est très bien représentée. Nous sommes trois : Hussein, mon mari et moi-même. Même ma fille a participé une fois. Les secteurs de Grasse, Sospel et Breil-sur-Roya sont également présents. C'est toujours intéressant de savoir ce qui se passe dans les autres villes.

Je me demande si je vais continuer à représenter les demandeurs d'asile, puisque j'ai reçu désormais la réponse positive de l'OFPPRA. Même si jusqu'à présent, j'ai été la vice-présidente, je me suis toujours considérée comme n'importe quel membre. Et c'est justement cela la caractéristique du CVS, toute personne peut proposer des sujets, si un de sujets ne correspond pas à la nature de notre conseil, on arrive toujours à s'adapter.

Si je devais décrire le CVS en trois mots, je dirais... Brain-storming, ensemble et intelligence collective.

PAR FERNANDA CARVALLO-GAYA

La prochaine étape : La création d'un comité de suivi du Conseil de Vie Sociale et la formation des représentants à leurs fonctions !

Quelques incompréhensions sur les rôles des représentants et la nature de ce qui peut être discuté ou non en Conseil de Vie Sociale ont pu émerger au fil des séances déjà réalisées. De nombreuses organisations ont mis en place des modules de formation des représentants des personnes à leurs fonctions au sein du Conseil de Vie Sociale avant toute intégration officielle de ces derniers. Aussi, le DA A&I espère lui aussi développer un parcours de formation et d'intégration au Conseil de Vie Sociale pour chacun, afin de faciliter et d'optimiser la tenue des séances et leurs fruits. Néanmoins, le turn-over des personnes, la difficulté à mobiliser de nouveaux représentants lorsque d'anciens quittent les effectifs et la difficulté à mobiliser un plus grand nombre de professionnels de notre collectif sur le sujet vont définitivement nous demander un peu de créativité pour pouvoir assouvir nos ambitions !

Sur une autre note, le DA A&I souhaite également créer en 2024 un comité de suivi du Conseil de Vie Sociale composé uniquement de professionnels et qui auraient la charge de donner vie à une partie des idées soulevées et propositions faites lors des séances du conseil. En effet, si une partie de la réalisation de certaines des propositions faites sont directement confiées lors des séances aux personnes, une partie de ces dernières demandent nécessairement un travail de réflexion, d'arbitrage et de mise en place opérationnelle purement interne au collectif de professionnels du DA A&I qui pourrait être confié au comité de suivi pour plus d'efficacité. En tout cas, la piste doit être explorée !

Adaptation de l'action aux besoins

Configuration et reconfiguration du parc d'hébergement du DA A&I : Le Tetris éternel !

Durant l'année 2023, le parc d'hébergement du DA A&I a été composé comme suit :

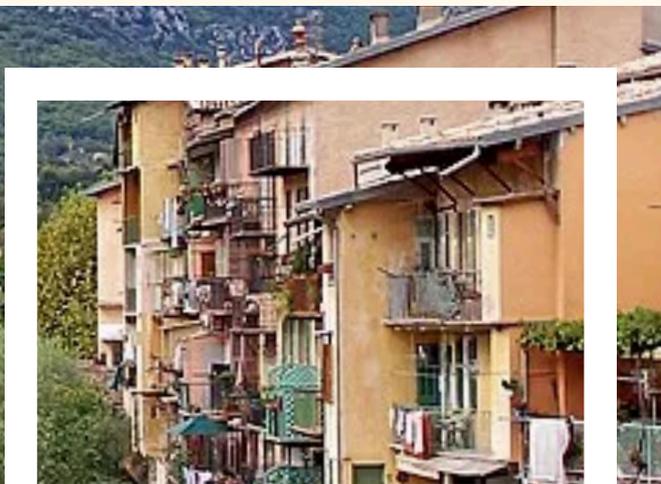
- **172 places de CADA - Volume stable sur l'année ;**
- **De 300 à 340 places d'HUDA P - Montée en charge progressive sur l'année ;**
- **De 80 à 40 places d'HUDA NP - Clôture progressive sur l'année ;**
- **46 places de CPH - Volume stable sur l'année.**

Couvrir le territoire pour couvrir les besoins !

Lors de sa création, en 2016, notre collectif avait fait le choix d'accepter le défi imposé par ses autorités de tutelle d'une implantation, avant tout, dans les vallées des Alpes-Maritimes. Ainsi et depuis, c'est principalement et continuellement vers des communes de petite et moyenne tailles situées en moyen et haut pays que le DA A&I concentre ses efforts de captation d'hébergements.

Cependant, le contexte immobilier du territoire investi et les budgets contraints alloués au projet ont constamment mis le DA dans une position de confrontation, voire bien souvent d'arbitrage, entre ses ambitions de configuration de parc d'hébergement et la réalité de ses opportunités de captation. Le DA voit donc son parc d'hébergement actuel occuper un savant mélange de communes de taille importante telles que Nice et Grasse, de communes de taille moyenne telles que Vence, Carros, Contes et Drap et de communes de petite taille telles que Tende, Breil-Sur-Roya, Sospel, Lucéram, L'Escarène, Gattières et Puget-Théniers.

Malgré le casse-tête de la réinvention permanente d'une implantation toujours plus proche du souhait initial, le DA a fait de ce projet de couverture vaste du territoire du Département des Alpes-Maritimes une part essentielle de son identité. En effet, s'il a accepté la proposition initiale des autorités locales, c'est car il avait alors déjà l'idée chevillée au corps que la rencontre entre les besoins des personnes et les besoins du territoire peut être à l'origine de grands succès en matière de vivre-ensemble et de bien-être individuel.



Les besoins des personnes en hébergement et en accompagnement dignes peuvent trouver une partie de leur solution dans l'utilisation de l'ensemble du territoire. Et les besoins en revitalisation de certaines parties du territoire peuvent trouver une partie de leur solution dans l'accueil des personnes.

Une fois cela dit de manière assez théorique, avouons-le-nous, reste naturellement l'épreuve du passage à la pratique ! S'implanter sans déstabiliser. S'implanter pour contribuer. Contribuer à la mise en place d'un accueil territorialement lissé et décent des populations accompagnées. Contribuer à la revitalisation réelle et effective des territoires.

Lorsque les communes participent à la politique publique de l'accueil de personnes migrantes en collaborant aux actions du DA A&I, elles attendent tout naturellement l'émergence d'une synergie « gagnant-gagnant » en la matière. Et si les implantations sont bien pensées, alors cette synergie existe. Et c'est là que l'action et l'expertise du DA A&I doivent faire leur œuvre !

Le DA A&I, en hébergeant et accompagnant son public, au sein de zones que certains pourraient qualifier d'isolées ou moins attractives, participe définitivement à couvrir les besoins les plus essentiels des personnes, et en même temps, à la politique publique de revitalisation des communes investies :

- En y implantant des personnes qui participeront directement à la vie sociale et à l'économie locales par, entre autres, la participation bénévole aux activités communales, la fréquentation des commerces de proximité ou encore l'appel aux artisans locaux pour diverses prestations ;
- En y implantant des enfants dont la présence participera directement au phénomène du maintien d'une certaine carte scolaire ;
- En recrutant des professionnels déjà installés sur ces dernières ou pouvant décider de s'y installer et qui participent ou participeront directement eux-mêmes également à la vie sociale et à l'économie locales ;
- En encourageant les professionnels de son collectif aux achats et au recours aux prestataires locaux dans le cadre de leurs missions ;
- En soutenant la création directe d'activités économiques par les personnes lorsque possible.

Attention, l'équilibre est, quoi qu'il arrive, fragile dans la rencontre entre les besoins des personnes et les besoins du territoire. Le DA a également appris cela au fil de son histoire ! Il a ainsi toujours en tête d'éviter certains écueils : une implantation non préparée avec les acteurs locaux et trop rapide ne construit pas les conditions d'un accueil adapté, une sur-implantation anéantit toute possibilité de développement d'un vivre-ensemble, une sous-implantation crée de l'isolement pour les personnes, une sous-implantation contraint également les professionnels à des déplacements non raisonnables entre plusieurs communes éloignées les unes des autres, au développement d'un réseau partenarial difficile à animer et à une charge de travail irréalisable, un mauvais maintien des acteurs communaux au bon niveau d'informations fragilisent les relations construites et aura des répercussions sur l'appréhension globale de la présence des personnes sur le territoire, etc.

Le travail est minutieux, vous l'aurez compris, mais la satisfaction grande lorsque les personnes et le territoire finissent par s'appriivoiser !



Sortir de Nice... Oui, mais quand ?

Une des ambitions communes du DA A&I et de ses autorités de tutelle a toujours été pour celui-ci d'être complètement et entièrement implanté dans les vallées du Département des Alpes-Maritimes. Néanmoins, les possibilités d'implantation et de captation ne peuvent se dessiner qu'au long cours pour des raisons externes à l'action de la Fondation de Nice : agendas politiques, évolutions du marché de l'immobilier local, montants des budgets mobilisables, etc.

Aussi, si l'objectif est là, il n'a jamais possédé de calendrier établi !

En 2019, le DA A&I comptait 36% de ses places d'hébergement à Nice. En 2023, il n'en possède plus que 18%. Doucement, mais sûrement, donc !

Cap à l'Ouest !

En 2023, avec la montée en charge importante de son HUDA P pour la cinquième année consécutive, le DA A&I a dû se poser la question du passage d'une implantation sur 12 communes à une implantation sur 13 communes. Les 12 communes déjà investies n'étaient plus en capacité, pour la plupart, à accueillir davantage de personnes ou si elles l'étaient, elles ne présentaient malheureusement plus le potentiel de captation nécessaire.

Jusque-là, le DA A&I s'était principalement développé dans les vallées de l'Est du Département des Alpes-Maritimes ! Cette année, il a enfin pu saisir l'opportunité d'un développement sur une des vallées de l'Ouest du territoire et est allé à la découverte d'une nouvelle commune : Puget-Théniers!

Grâce à l'action de la Direction de l'Immobilier de la Fondation de Nice, une dizaine d'hébergements a rapidement été captée en l'espace de quelques mois à peine sur la commune. Cela a grandement facilité la mise en place quasi-immédiate d'un secteur de travail à temps plein pour l'une des travailleuses sociojuridiques de notre collectif. Cette dernière a alors pu s'atteler à développer un réseau partenarial local de qualité et soutenant pour les demandeurs d'asile et réfugiés.



Les critères d'implantation du DA A&I sont toujours les mêmes depuis sa création. Ainsi, il sélectionne systématiquement des communes :

- Desservies en transport public ;
- Présentant des facilités permettant l'achat de produits d'alimentation ;
- Permettant l'accès à une ou plusieurs distributions alimentaires au besoin ;
- Permettant l'accès aux soins médicaux les plus essentiels ;
- Permettant l'accès à la scolarisation ;
- Actives sur le plan de l'accès à une vie socioculturelle pour les populations locales.

Puget-Théniers remplissait tous ces critères et c'est donc naturellement que le DA s'y est implanté avec enthousiasme !

Le plus grand atout de la commune : Une vie associative riche !

Le plus grand défi de la commune : Un accès à une offre complète de soins médicaux encore en construction.

A la demande de ses autorités de tutelle, le parc locatif du DA A&I s'est historiquement construit pour l'accueil de familles, et de familles nombreuses pour être plus précis.

Néanmoins, dès 2021, le DA A&I est sollicité par ses autorités de tutelle afin de travailler à la modularité d'une partie de ses places d'hébergement. La modularité lui est alors présentée comme la capacité à modifier ses places d'hébergement pensées pour des familles en places d'hébergement pensées pour des personnes isolées et inversement en fonction des flux de populations arrivantes.

A l'époque, aucun objectif quantitatif n'est fixé. Le DA A&I expérimente à la marge et crée des cohabitations en captant de nouveaux logements pour ce faire. Il héberge parfois les personnes isolées dans des chambres individuelles et parfois dans des chambres partagées à deux.

Rapidement, les chambres partagées génèrent une certaine violence qui s'exprime de différentes façons : violences verbales et/ou physiques entre co-hébergés faisant l'objet de rapports d'incident, méfiance accrue envers les professionnels du DA A&I au sein des accompagnements qui sont considérés comme insensibles au besoin d'intimité des personnes, etc.

En 2022, le choix collectif est donc fait de ne recréer que des cohabitations de chambres individuelles.



Et les isolés dans tout ça ?

Déjà le concept de modularité ne trouve pas de réalité. Il n'est pas possible, en pratique, de remodeler des appartements familiaux en cohabitations et vice versa au gré des besoins des autorités d'orientation en raison de limites opérationnelles : les appartements ne peuvent pas accueillir autant de personnes en format familial qu'en format isolé, le DA ne peut pas constamment résilier et capter au fil de l'eau des places pour rééquilibrer son nombre de places total d'hébergement, les budgets accordés à la nuitée ne permettent pas de transformer certains hébergements familiaux en hébergement isolés en raison de leurs loyers, etc. En bref, la modularité est une vision de l'esprit.

En 2023, les demandes des autorités de tutelle se précisent pour 2024.

On parle alors d'objectifs paliers, 10%, puis 20%, puis 30% de places d'hébergement pour des personnes isolées sur tous les parcs d'hébergement de l'ensemble des opérateurs locaux. Les demandes sont là. Les calendriers serrés. Les budgets inchangés. Le DA A&I atteint pourtant, grâce à des efforts de captation sans commune mesure et avec une certaine fierté, 7% de places d'hébergement isolées sur son parc au 31/12/2023 contre 3% au 01/01/2023.

Il faut reconnaître que la demande de modification drastique des parcs d'hébergement des opérateurs par leurs financeurs recoupe une certaine réalité. Environ 50% des demandeurs d'asile étaient des personnes isolées en 2022 en France. Aussi, il est essentiel de posséder une véritable capacité à l'accueil de ce public. Néanmoins, cela doit-il passer par un accueil identique par l'ensemble des opérateurs ou par un accueil lissé entre ces derniers en fonction de leur infrastructure, de leur implantation, de leur projet de service ?

Adaptation de l'action aux besoins

La première évaluation du CADA : Source d'inspiration pour l'avenir !

En 2023, le DA A&I a vécu sa première évaluation après 7 ans d'existence. Son CADA devait être évalué en 2021, mais la démarche a fait l'objet d'un moratoire dans le cadre de la réforme de l'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux (ESSMS) par la Haute Autorité de Santé (HAS). L'évaluation a donc été reportée au troisième trimestre 2023 afin qu'elle soit réalisée sous sa nouvelle version.

En pratique, l'évaluation en elle-même a demandé deux mois d'échanges préparatoires avec le binôme d'évaluateurs sélectionnés, puis deux jours d'évaluation de terrain pur et enfin, deux mois de rédaction.

Au-delà de la production d'un rapport d'évaluation écrit, une restitution orale des résultats de l'évaluation a été organisée en présence de l'ensemble des membres du DA A&I, de la Direction Générale de la Fondation de Nice et des autorités de tutelle de notre structure.

Le DA A&I fonctionnant, de manière générale, en transversalité sur l'ensemble de ces établissements et dispositifs, l'évaluation du CADA a pu être appréhendée comme une évaluation globale de l'action du DA.

Les résultats obtenus ont été plus que satisfaisants ! Le CADA de la Fondation de Nice a reçu une note globale de 3,8/5 et son approche de l'accompagnement des personnes et du développement du pouvoir d'agir a été tout particulièrement soulignée et plébiscitée !

Bien entendu, des pistes d'amélioration ont également été mises à jour, notamment sur la gestion du suivi des risques professionnels, par exemple.

Si l'évaluation est définitivement un outil de contrôle des autorités publiques de l'action des ESSMS, elle a plutôt été vécue par notre collectif comme une opportunité de se réinterroger sur ses pratiques au quotidien et de repasser en revue les essentiels de l'action sociale pour alimenter ses réflexions d'amélioration continue de la qualité de ses services pour le futur.

Bond dans le temps - 2024 : Le DA A&I envisage la création d'un comité pluridisciplinaire de suivi de l'amélioration continue de la qualité afin d'assurer la pérennisation de la dynamique de remise en question et d'émulation intellectuelle générée par l'évaluation durant l'année 2023.

Le mot de Caroline - Directrice Générale de la Fondation de Nice : "Les résultats sont excellents et mettent en valeur la qualité des activités et interventions des salariés notamment en matière de bientraitance et d'éthique. Cette évaluation permet de démontrer que le développement du pouvoir d'agir est au cœur des préoccupations et des pratiques du CADA. C'est une grande satisfaction de voir consacrer dans l'action quotidienne de nos équipes les principes qui nous sont chers depuis toujours."

Agir sur le bien-être psychosocial en moyen et haut-pays

Bien-être psychosocial en terre inconnue!



Lorsque les personnes, demandeurs d'asile et personnes déjà bénéficiaires de la protection internationale, sont orientées vers les établissements et dispositifs d'hébergement du DA A&I, qu'elles adhèrent ou non à l'implantation géographique de ce dernier, il s'agit souvent pour elles d'intégrer une potentielle énième terre inconnue.

Le moyen et le haut-pays des Alpes-Maritimes, dont le cadre naturel est habituellement apprécié par les personnes, peuvent pourtant souvent leur paraître des territoires trop isolés pour s'y établir au quotidien. En cause, autant de facteurs que de personnes, à vrai dire : la taille à échelle humaine des communes et de leurs infrastructures, l'éloignement des communautés d'origine, l'absence de connaissance des réseaux d'entraide existants, le climat, le souhait au départ du pays d'origine de rejoindre une zone très urbanisée, *etc.*

Afin de lutter contre l'isolement des personnes et de faciliter leur intégration sur les territoires investis, depuis 2019, le DA A&I a développé un pôle socioculturel en son sein. Ce dernier, après quatre ans d'existence est désormais composé de deux chargées d'animation socioculturelle (CAS) et a démontré être un véritable complément à l'accompagnement juridique, administratif et social dispensé par les référents sociaux des personnes. Il vient, en effet, retravailler, ou travailler tout simplement, des thématiques relevant de la sphère du bien-être psychosocial sous un angle encore autre que celui des travailleurs sociaux. Sociabilisation, découverte de la culture du territoire d'accueil, promotion de la culture du pays d'origine, sensibilisation des uns et des autres aux phénomènes d'interculturalité, accès aux loisirs, *etc.* La liste des objectifs poursuivis est longue.

Agir sur le bien-être psychosocial en moyen et haut-pays

Jusqu'en Août 2023, les CAS s'organisaient, tous territoires d'implantation confondus, autour d'évènements, d'ateliers ou encore de sorties organisés majoritairement sur le littoral. Néanmoins, en cette quatrième année consécutive d'action, les référents sociaux de la Vallée de la Roya ont fait part au collectif du DA d'une véritable dégradation de l'état psychosocial de leur public, de manière générale. Les personnes isolées, de plus en plus nombreuses, montrent d'importantes difficultés de sociabilisation. Les familles, de leur côté, n'ont ni les ressources, ni le temps, ni l'énergie, de prendre les transports en commun pendant de longues heures pour descendre participer aux activités organisées sur le littoral. Les référents sociaux ressentent, quoi qu'il en soit, un besoin fort de créations de liens sociaux et d'activités des personnes. Ces dernières ne semblent pas investir le territoire, mais simplement y attendre passivement la prochaine étape de leurs parcours, en réalité. Pourquoi? Si les personnes verbalisent vouloir se sociabiliser, elles expliquent aussi ne pas forcément savoir comment faire ou par où commencer, en réalité.

Le DA décide, alors, de repenser l'organisation de son pôle socioculturel et de tenter une expérimentation de territorialisation d'une partie de son action pour la rendre plus pertinente. Une CAS, résidente de la Vallée de la Roya et membre particulièrement actif de son réseau socioculturel et bénévole, est ainsi recrutée. Une CAS continuera donc de développer des activités pour l'ensemble des autres territoires qui ont accès plus aisément au littoral. Et la nouvelle CAS se chargera de développer des activités sur le territoire le plus isolé de la carte d'implantation du DA : la Vallée de la Roya.

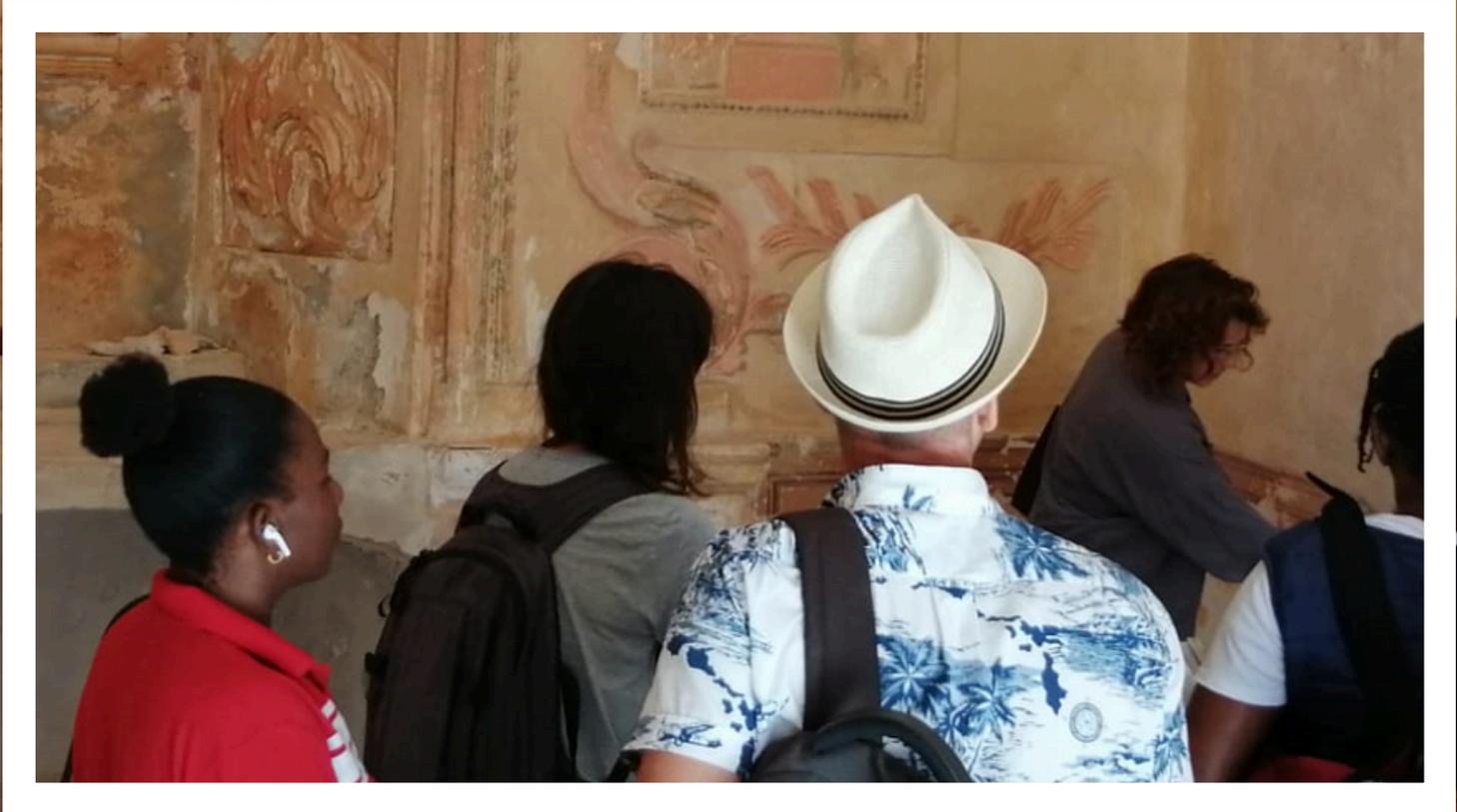
Et pour quels résultats! Les sorties, les activités et les découvertes s'enchaînent alors au plus proche des personnes hébergées et accompagnées sur l'ensemble des communes investies désormais. Cela va de la découverte d'une pièce de théâtre locale à la randonnée en montagne, jusqu'à la rencontre entre voisins de pallier autour d'ateliers collectifs sur les liens mères-enfants.

Les personnes semblent satisfaites et certaines prennent rapidement des initiatives : proposition de créer d'elles-mêmes des ateliers couture accessibles aux résidents locaux sur Tende, création d'un groupe WhatsApp d'entraide autonome au niveau de la garde bénévole d'enfants au besoin sur Breil-Sur-Roya, etc. Les référents sociaux aussi témoignent alors d'une amélioration véritable de bien-être psychosocial des personnes qui répondent présentes aux propositions d'activité.

Que faire donc de l'expérimentation de territorialisation de l'action du Pôle Socioculturel ?

***Spoiler Alert* : La poursuivre, bien entendu! La suite dans notre rapport annuel 2024 !**





Agir sur la mise en activité des personnes en moyen et haut-pays

La mise en activité des personnes bénéficiaires de la protection internationale en moyen et haut-pays : Confronter théorie et réalité pour avancer !

Concernant l'insertion professionnelle des personnes bénéficiaires de la protection internationale hébergées et accompagnées par le DA A&I en moyen et haut-pays, il existe sur le papier de belles opportunités de mise en activité.

Néanmoins, en pratique, la mise en activité rapide reste un défi au regard de trois difficultés principales : la maîtrise appropriée de la langue française, l'adéquation entre les compétences détenues par les personnes et les compétences requises sur les postes offerts et le regard porté par les employeurs potentiels sur ces deux premières difficultés et la supposée impossibilité de les dépasser dans des délais courts.

Dans les Vallées de la Roya, de la Bévéra, des Paillons et du Var, de nombreux postes à pourvoir existent dans le milieu médical et de l'aide à la personne et dans le secteur du bâtiment. Et il est habituel de voir ces postes non pourvus pendant plusieurs mois, voire années. Pourtant, les personnes bénéficiaires de la protection internationale restent encore non recrutables sur ces derniers aux yeux et dans l'esprit de la plupart des employeurs pourtant en demande. Comment l'expliquer? Tout simplement par la complexité à se projeter dans l'intégration d'employés dont le profil pourrait demander un accompagnement managérial différent et par la crainte de mise en échec de la personne accueillie et du collectif accueillant.

Alors, que faire ?

Les professionnels du DA A&I travaillent depuis deux ans à creuser l'idée d'un accompagnement spécifique des recruteurs actifs en moyen et haut pays dans ce que ces derniers peuvent considérer comme des embauches "risquées" ou "vouées à l'échec" afin de créer la surprise : Celle d'embauches réussies! Si l'idée est là et a été testée à la marge de manière individualisée et ponctuelle, elle reste à mettre en place à grande échelle.

Créer un programme d'accompagnement des recruteurs spécifique à l'embauche de personnes bénéficiaires de la protection internationale en milieu de moyen et de haut pays, en parallèle de l'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes elles-mêmes déjà existant. C'est le défi que s'est lancé le DA pour les prochaines années! Car, force est de constater, après plusieurs années d'implantation sur un territoire tout à fait différent de celui des littoraux ou des grandes communes, que sans accompagnement des recruteurs, l'accompagnement des candidats restera vain, ici.

Agir sur la mise en activité des personnes en moyen et haut-pays

La mise en activité des demandeurs d'asile en moyen et haut-pays : Explorer toutes les pistes au cas par cas...

Concernant la mise en activité des demandeurs d'asile hébergés et accompagnés en moyen et haut-pays, il s'agit d'un sujet qui n'a jamais pu être complètement investi jusque-là par le DA A&I par manque de temps et de moyens. Il est, néanmoins, essentiel à la complétude de l'action du DA en matière d'accompagnement d'une grande partie de son public, et il apparaît qu'il le sera d'autant plus, au fur et à mesure d'un accueil plus important en nombre de personnes isolées.

Trois pistes ont commencé et doivent continuer à être explorées en la matière :

L'obtention d'autorisations à la réalisation de stages

Obtenir une autorisation de réaliser un stage rémunéré en faveur d'un demandeur d'asile, le DA A&I l'a déjà fait. Ainsi, une personne accompagnée a pu bénéficier d'un stage rémunéré au sein d'une chapellerie artisanale située à Tende durant quelques mois en 2023.

Afin de réaliser cet exploit, plusieurs travailleurs sociojuridiques de l'Unité Asile du DA ont été gracieusement formés par une bénévole de la Cimade et de JRS Welcome, Régine PAILHES-ROSET, sur la question.

Il s'agit, désormais, de transformer l'essai et de provoquer de nouvelles opportunités de ce type !

L'obtention d'autorisations de travail

En France, les demandeurs d'asile peuvent, en théorie, obtenir une autorisation de travail à partir du moment où l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) n'a pas statué sur leur demande 6 mois après le dépôt de celle-ci.

Néanmoins, en pratique, la délivrance de l'autorisation de travail par la Préfecture dont dépend le demandeur d'asile sera conditionnée par une analyse de cette dernière de la situation de l'emploi dans la profession et le bassin d'emploi ciblés.

Pour l'heure, les quelques tentatives du DA en la matière, bien que trop peu nombreuses encore, ont toutes échoué.

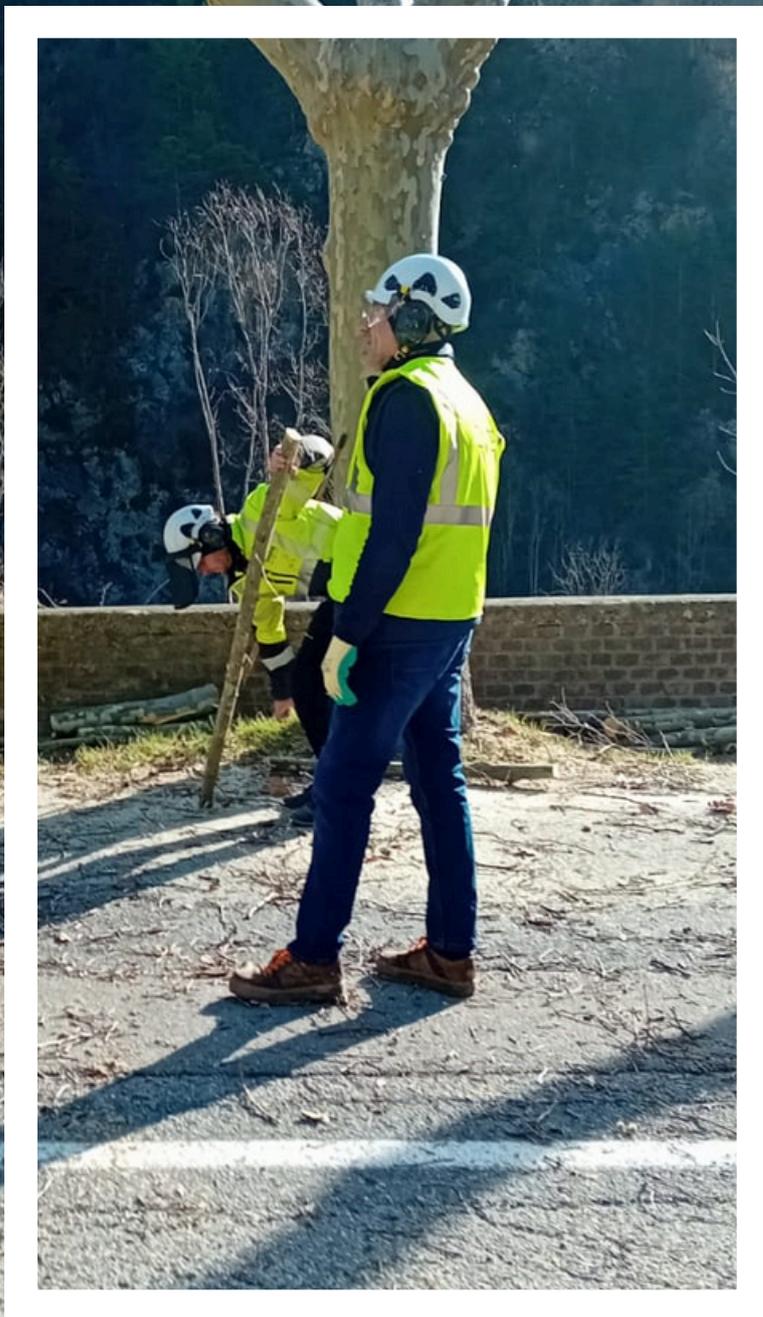
La création d'opportunités de bénévolat

Si les deux premières pistes exposées ont nécessairement la préférence des personnes et des professionnels, puisqu'elles permettent une rémunération, la piste de la création d'opportunités de bénévolat reste, à ce jour, la plus fouillée par le DA A&I. Pourquoi ? Car la réussite de cette dernière ne dépend que de l'engagement et de la ténacité de chacun.

C'est ainsi que fin 2023, après deux ans d'allers-retours, le DA est, par exemple, enfin sur le point de signer une convention d'accueil annuel de bénévoles demandeurs d'asile au sein de leurs services techniques avec les Mairies de Tende et de Breil-Sur-Roya!

En espérant que d'autres suivront !

Bond dans le temps : Adlan, premier bénévole au sein des services techniques de la Mairie de Tende - 25/03/2024.



PORTRAIT DE PROFESSIONNEL

BENEDETTA CAMMARATA



Qui es-tu ? Je suis Benedetta Cammarata, Coordinatrice de l'Unité Asile du domaine d'activité Asile et Insertion. Je suis éducatrice spécialisée de formation et j'ai travaillé en CHRS pendant 5 ans avant d'intégrer la Fondation de Nice en Avril 2022, d'abord sur le domaine d'activité Santé et Addictions au sein des Appartements de Coordination Thérapeutique, puis depuis Octobre 2023 sur l'Unité Asile.

Pourquoi as-tu décidé d'intégrer le DA A&I ? J'ai choisi de rejoindre le domaine d'activité Asile et Insertion car les questions migratoires sont un thème qui m'intéresse et je souhaitais également évoluer au sein de la Fondation de Nice.

Quelles sont tes missions au sein de notre collectif ? Mes missions consistent à manager une équipe de 14 travailleurs sociojuridiques et 2 apprentis, coordonner les entrées et sorties des personnes hébergées et accompagnées sur nos dispositifs. Avec mes collaborateurs, je représente notre domaine d'activité auprès des nombreux partenaires institutionnels et locaux au sein des 13 communes sur lesquelles nous hébergeons des demandeurs d'asile.

6 MOIS AU SEIN DU DA A&I

Quel est ton meilleur souvenir depuis ton entrée en DA ? L'équipe a travaillé pendant plusieurs années à la création d'une convention de bénévolat permettant aux demandeurs d'asile une démarche d'intégration au sein de services techniques municipaux. Le premier bénévole a commencé il y a 15 jours à la mairie de Tende, et le bilan a été très positif. C'était très touchant de voir l'accomplissement de ce beau travail d'équipe.

Quel est ton souvenir le plus ambivalent depuis ton entrée au DA ? Sur le terrain, nous pouvons rencontrer des situations de discrimination vis à vis des personnes que nous accompagnons qui ne sont jamais agréables. Elles peuvent cependant aboutir parfois à des échanges constructifs.

Qu'est-ce qui continue à te surprendre dans ton quotidien professionnel ? D'une part, l'engagement et l'énergie de mes collaborateurs, malgré les challenges auxquels nous devons faire face quotidiennement. Mais également, l'énergie et la résilience des personnes que nous accompagnons, par exemple, de nombreux demandeurs d'asile nous proposent bénévolement leur aide en mettant avant leur savoir-faire, en se proposant en tant qu'interprète, en créant des ateliers créatifs pour tous, etc.

Une information qui te tient à cœur à transmettre à une personne qui ne serait pas familière du public que nous accompagnons ? Venez participer à la Journée Mondiale des Réfugiés le 26/06/2024 à Lou Pantàï! Rien de tel que de venir à la rencontre de notre public pour mieux le connaître.

PORTRAIT DE PROFESSIONNEL

HRISTINA
DAMYANOVA-GAYDARSKI

Qui es-tu ? Je suis Hristina. Je suis mariée et maman d'une petite fille. Je suis née en Bulgarie, aujourd'hui française par adoption depuis plus de 20 ans.

Pourquoi as-tu décidé d'intégrer le DA A&I ? Mon aventure avec la Fondation de Nice a commencé en 2009 avec l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile. Après quelques années d'expérience en insertion professionnelle, j'ai eu l'opportunité de retourner au DA A&I. Et pourquoi? Tout simplement parce qu'on travaille et on évolue dans un milieu multiculturel et c'est tellement enrichissant !

Quelles sont tes missions au sein de notre collectif ? Je suis coordinatrice, donc cadre de proximité. Voici quelques-unes de mes missions : faire le lien entre la Direction et l'équipe du terrain, donner du sens aux missions confiées à mes collaborateurs, transmettre les valeurs de la Fondation, encadrer, accompagner, fédérer, développer l'esprit et la cohésion d'équipe, encourager l'autonomie et la prise d'initiatives, développer les compétences de mes collaborateurs, gérer l'humain, planifier et suivre le travail des collègues, assurer le reporting de nos actions, etc.



Quel est ton souvenir le plus ambivalent depuis ton entrée au DA ? Je ne peux pas parler de souvenir ambivalent. Ce n'est pas le bon mot pour moi. Des difficultés, des challenges, oui ! La fermeture de certains dispositifs et l'incertitude que cela a pu engendrer au sein de l'équipe. Tout cela m'a touché. Mais la fin de quelque chose, c'est avant tout le début d'autre chose.

6 ANS AU SEIN DU DA A&I

Quel est ton meilleur souvenir depuis ton entrée en DA ? Il y a tellement de belles choses à raconter. Il m'est difficile de choisir. Je pense aux journées de cohésion d'équipe, aux journées d'harmonisation des pratiques professionnelles, à la joie de chacun dès qu'une famille obtient un logement autonome ou un premier emploi en France. Je n'oublierai jamais, aussi, le comité de pilotage du dispositif PIC BPI dont l'animation a été assurée intégralement par nos bénéficiaires. Ils étaient tous tellement investis dans la préparation, et le jour J, ont su nous surprendre ! L'ouverture de notre CPH, le bel accomplissement d'un long travail ! La cellule de crise Ukraine, l'élan de solidarité et l'implication des collègues !

Qu'est-ce qui continue à te surprendre dans ton quotidien professionnel ? L'humain et sa capacité à savoir se relever, à dépasser les difficultés, à chercher et trouver des solutions.

Une information qui te tient à cœur à transmettre à une personne qui ne serait pas familière du public que nous accompagnons ? Des gens comme vous et moi, à la recherche du bonheur.

LA DOUBLE PAGE INATTENDUE

LA DOUBLE PAGE INATTENDUE

(Non, vous n'avez pas mal lu. Elle n'apparaissait pas dans le sommaire.)

Avez-vous été attentifs ?

Mine de rien, on s'est donné du mal pour rendre ce rapport annuel accessible. Alors, avons-nous réussi ? Qu'avez-vous retenu ? On vous aide à revoir l'essentiel !

Le DA A&I existe depuis :

- 5 ans
- 8 ans
- 11 ans

Il est expert en :

- Accompagnement social
- Parcours migratoires
- Sensibilisation à l'interculturalité

Il est implanté dans :

- 11 communes
- 12 communes
- 13 communes

En 2023, il a accompagné :

- 773 personnes
- 873 personnes
- 973 personnes

Il aime :

- La ville
- Les montagnes
- Les deux

Il n'aime pas (trop) :

- Le marché immobilier des Alpes-Maritimes
- Les incertitudes budgétaires
- Le café

LA DOUBLE PAGE INATTENDUE
LA DOUBLE PAGE INATTENDUE

LA DOUBLE PAGE INATTENDUE

LA DOUBLE PAGE INATTENDUE

Quand il sera plus grand, il veut être :

- Encore plus grand
- Développer le pouvoir d'agir des personnes
- Participer à la revitalisation des territoires

Vous en voulez plus ?

Apprendre à connaître le DA A&I, c'est sympa, mais apprendre à connaître son public, c'est mieux !

Vous aimez vous informer en jouant ? Le DA A&I organise en 2024 un grand Jeu des Passages ! Pour participer, rien de plus simple, envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : asileetinsertion@fondationdenice.org.

Ah, vous voulez peut-être savoir ce qu'est le Jeu des Passages avant de vous lancer ? C'est vrai que ce serait pas mal !

Il s'agit d'un jeu de rôle développé par le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) en 1995.

Il a été conçu pour permettre à ses participants de vivre une expérience immersive dans la peau d'un réfugié fuyant la persécution et/ou le risque de persécution.

Il est habituellement joué dans un grand espace, à l'extérieur ou à l'intérieur, et par groupes de 15 à 67 personnes.

Un chef de partie est toujours désigné afin d'animer le jeu et le groupe de joueurs est normalement subdivisé en *familles*.

Chacune des *familles* créées va jouer à des modules différents du jeu les mettant dans diverses situations de migration forcée : fuir un pays, traverser une frontière, demander l'asile, *etc.*

Chaque joueur participera par la suite à un grand debriefing expérientiel en fin de jeu. Le but étant d'abord de ressentir l'état de réfugié, avant de l'intellectualiser !

AMBI TIONS 2024- 2025

Tant a été accompli en 2023, et pourtant, se dessinent déjà les défis stratégiques et opérationnels de la période 2024-2026 : la poursuite du travail de libération de la parole de la personne et du développement de son pouvoir d'agir, la pérennisation de la tenue régulière du Conseil de Vie Sociale en ce sens, la clôture définitive de l'HUDA non pérenne et la finalisation de la montée en charge de l'HUDA pérenne portées par l'Unité Asile, la recherche de financements pérennes visant à stabiliser l'activité et les effectifs de l'Unité Insertion, l'élaboration de nouveaux projets plus innovants et plus individualisés en faveur des personnes par le pôle socioculturel, la poursuite de l'amélioration continue des conditions d'hébergement des personnes et la poursuite de la montée en compétences de l'ensemble des professionnels du domaine sur des sujets d'envergure.

Cette liste ne serait être exhaustive évidemment. Le DA A&I souhaite aussi continuer à s'intéresser de près, par exemple, aux différentes façons de faire évoluer ses collaborateurs et ses actions dans un cadre de gouvernance davantage partagée.



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.